

Procès-Verbal

Séance du mercredi 20 mai 2026

L'an 2026, le 20 mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, le Maire.

Présents : Monsieur Vincent ASSELIN, Madame Caroline BARROS, Madame Agnès BRACQUEMOND, Monsieur Hervé DESBOIS, Monsieur Julio FAMILIAR, Madame France FLORENTZ, Monsieur Adrien GRIVEAU, Madame Florence LEFAUCHEUX, Monsieur Dominique LELIÈVRE, Monsieur Michel MEUNIER, Madame Anne MILLISCHER, Madame Denise VILLETTE, Monsieur Hervé POTHIER.

A été nommé secrétaire : Monsieur Dominique LELIÈVRE.

À l'ordre du jour :

- Conseil Municipal : **Approbation** du procès-verbal de la séance du 15 avril 2026.
- **Délibération** : CCID : Proposition d'une liste de contribuables pouvant être amenés à siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs.
- **Délibération** : Annulation de l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offre – Nouvelle élection des membres de la Commission d'Appel d'Offre.
- **Délibération** : Désignation des référents risques auprès de la Communauté de Communes des Loges.

DIVERS :

Informations et questions diverses.

Le procès-verbal de la séance du 15 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire explique qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de renouveler les membres titulaires et suppléants qui seront amenés à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général des Impôts et notamment l'article 1650 ;

CONSIDÉRANT que, pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants ;

Le rôle de la Commission Communal des Impôts Directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil Municipal devrait donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants. La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité :

➤ **PROPOSE** la liste suivante :

| TITULAIRES | SUPPLÉANTS |
|--------------------|---------------------|
| Caroline BARROS | Hervé POTHIER |
| Dominique LELIÈVRE | Denise VILLETTE |
| Anne MILLISCHER | Florence LEFAUCHEUX |
| Michel MEUNIER | Agnès BRACQUEMOND |
| Hervé DESBOIS | Adrien GRIVEAU |
| Julio FAMILIAR | France FLORENTZ |

- **DIT** que cette liste sera adressée au Directeur Départemental des Finances Publiques aux fins d'arrêter la composition de la Commission Communale des Impôts Directs ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision ;

Monsieur le Maire explique que le point concernant la désignation des membres de la commission « Finances – Appel d'Offres – Personnel Communal » dans la délibération 2026-04-16 du 15 avril 2026 ne respecte pas les dispositions légales prévues à l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, qu'il y a lieu de le retirer aux fins d'annuler l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres, puis qu'il convient de procéder à une nouvelle élection de ses membres.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1414-2 et L. 1411-5 ;

VU le courriel en date du 28 avril 2026 du Bureau du Contrôle de Légalité et du Conseil Juridique invalidant uniquement les dispositions relatives à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) prévues dans la délibération 2026-04-16 du 15 avril 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de retirer le point concernant l'élection des membres de la commission « Finances – Appel d'Offres – Personnel Communal » dans la délibération 2026-04-16, entaché d'illégalité, et de procéder à une nouvelle élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres conformément aux dispositions légales de l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les courriers de démission présentés par les membres irrégulièrement désignés dans la délibération 2026-04-16 du 15 avril 2026 ;

VU les dispositions des articles L. 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que la Commission d'Appel d'Offres est composée conformément aux dispositions de l'article L 1411-5 du même code ;

VU les dispositions des articles L. 1414-2 et L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoyant que la Commission d'Appel d'Offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du maire, président de droit, trois membres titulaires et trois membres suppléants élus au sein du Conseil Municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

VU l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant la nomination des membres par le Maire si une seule liste est proposée ;

CONSIDÉRANT qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires ;

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** d'annuler l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offre en retirant le point « Finances – Appel d'Offres – Personnel Communal » de la délibération 2026-04-16 du 15 avril 2026 ;
- **DÉCIDE** de scinder la commission « Finances – Appel d'Offres – Personnel Communal » initialement constituée dans la délibération 2026-04-16 du 15 avril 2026 en deux commissions distinctes soit :
 - Une Commission Appel d'Offres,
 - Une Commission Finances – Personnel Communal.
- **DÉCIDE** de maintenir la nomination des membres de la Commission Finances – Personnel Communal comme initialement prévu aux termes de la délibération 2026-04-16 du 15 avril 2026, soit :
 - Président : Vincent ASSELIN,
 - Membres : Denise VILLETTE, Anne MILLISCHER, Caroline BARROS, Dominique LELIÈVRE.
- **DÉCIDE** de procéder à une nouvelle élection des membres devant composer la Commission d'Appel d'Offres au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Monsieur le Maire constate le dépôt d'une seule liste qui présente les membres suivants :

Membres titulaires :

- Denise VILLETTE,
- Anne MILLISCHER,
- Caroline BARROS.

Membres suppléants :

- France FLORENTZ,
- Adrien GRIVEAU,
- Dominique LELIÈVRE.

Une seule liste ayant été proposée, sont ainsi déclarés élus, à l'unanimité, pour faire partie avec Monsieur le maire, président de droit, de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent :

Membres titulaires :

- Denise VILLETTE,
- Anne MILLISCHER,
- Caroline BARROS.

Membres suppléants :

- France FLORENTZ,
- Adrien GRIVEAU,
- Dominique LELIÈVRE.

Réf : 2026 - 05 - 26 : Désignation des référents risques auprès de la Communauté de Communauté des Loges.

Monsieur le Maire explique que la Vice-Présidente élue à siéger au sein de la commission SPANC, GEMAPI et gestion des risques majeurs au sein de la Communauté de Communes des Loges souhaite créer un groupe de travail en lien avec sa commission et qu'il y a lieu de désigner deux référents au sein de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité :

➤ **DÉSIGNE :**

- Vincent ASSELIN,
- Michel MEUNIER.

QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS :

- Monsieur le Maire souhaite revenir sur l'organisation du repas communal et présente les remerciements d'un couple d'administrés. À l'unanimité, les membres du Conseil Municipal s'accordent sur le fait que l'évènement s'est très bien déroulé et que c'était un moment agréable et convivial. Le repas a satisfait tous les palais. Il y a de nombreux retours positifs de la part des administrés.
Toutefois, Monsieur le Maire demande à ce que la livraison des plateaux repas débute plus tôt pour les prochaines fois. En effet, du fait que les élus en assurent la livraison, il leur serait agréable de profiter de cet instant pour passer un moment de partage avec les administrés qui bénéficient de la livraison du repas. De plus, certaines personnes âgées déjeunent tôt.
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le tirage au sort des jurés d'assise se déroulera à la mairie de Neuvy-en-Sullias le jeudi 28 mai 2026 à 09h30 et qu'il ne pourra pas s'y rendre, retenu par un autre engagement. Madame Anne MILLISCHER, adjointe au Maire, se propose de s'y rendre pour le nom de la commune.
- Pour bonne information, Monsieur le Maire dresse un récapitulatif des travaux entrepris et des actions menées depuis la précédente séance, à savoir :

- Le système de vidéosurveillance des conteneurs a été mis en place. L'objectif étant de lutter contre les dépôts sauvages et de sensibiliser les usagers sur le fait de conserver un site « propre »,
 - Le tracteur communal a été livré,
 - L'arrosage automatique ainsi que les fleurs sont commandés pour veiller à l'embellissement de la commune par le fleurissement de celui-ci,
 - Dans le cadre de la convention de partenariat qui nous lie à l'Association Culturelle de Sigloy pour la restauration des vitraux de l'église, un vitrail a été déposé par les ateliers MAISON LORIN.
- Un devis avait été établi l'année dernière aux fins d'intégrer éventuellement le remplacement des armoires électriques régissant l'éclairage des candélabres de la commune dans la demande de subvention. Dès lors, il avait été convenu que le sujet serait approfondi au moment du dépôt des dossiers. Monsieur le Maire présente donc un devis actualisé et expose que celui-ci a subi une hausse d'environ 600 euros en une année de temps. Il fait également savoir que ces armoires sont très anciennes et que par conséquent, les plastiques et supports sont vétustes, ce qui laisse passer l'humidité. La commune comptabilise trois armoires sur son territoire (Route de la Tuilerie / Route de Neuvy / Route de Tigy).
 - Monsieur le Maire demande s'il y a un devis à présenter concernant l'installation d'un système de chauffage dans l'église. La précédente installation étant obsolète, son remplacement a fait l'objet d'une précédente réflexion. Monsieur Hervé DESBOIS, désormais référent de la commission « Travaux – Bâtiment – Voirie – Urbanisme » souhaite obtenir un jeu de clés des bâtiments communaux afin de faciliter ses interventions. Un jeu de clés lui sera confié. Monsieur Hervé DESBOIS répond qu'il prendra attache avec une entreprise afin de présenter un devis dans les meilleurs délais.
 - Monsieur Dominique LELIÈVRE transmet le message d'une administrée qui l'alerte sur les pratiques de piégeage des pies. Cette dernière rapporte qu'elles seraient détenues dans de petites cages sans ressources ayant pour conséquence le fait qu'elles finissent par s'entretuer ou bien mourir de faim.
Les membres du Conseil Municipal reconnaissent que le piégeage est une pratique qui peut surprendre mais que l'enjeu est de réguler les espèces nuisibles. Monsieur le Maire explique que cette pratique est réglementée et que les piégeurs de la commune sont déclarés en mairie. Il a pris attache auprès du piégeur concerné par cette requête qui lui a confirmé que ses pratiques répondent à la réglementation en vigueur. Les cages de piégeage ne permettent pas que deux oiseaux se retrouvent dans un même compartiment. Cette cage serait compartimentée en trois sections :
 - Celle du milieu est à destination de l'appelant dont le rôle est d'attirer les autres nuisibles. Celui-ci est détenu avec de l'eau et de la nourriture.
 - Les deux autres sections, situées chacune de part et d'autre de la cage, servent à piéger les autres pies. Lorsqu'une pie rentre, la trappe se ferme.
 Un courrier de réponse sera adressé à la requérante.
 - Revenant sur les échanges tenus lors des précédentes séances, Monsieur Dominique LELIÈVRE prend la parole puis relance les membres du Conseil Municipal sur le sujet de l'organisation d'une inauguration des travaux de l'opération « Cœur de Village ». L'objectif étant de remercier toutes les personnes ayant contribué à cette opération. Après échanges, les membres du Conseil Municipal s'accordent sur la possibilité d'organiser cet évènement en lien avec la journée du patrimoine qui se déroulera le 19 septembre 2026.
 - Madame Denise VILLETTE prend la parole puis fait remarquer qu'il y a lieu de remplacer l'abri contenant les bouteilles de gaz de la salle des fêtes, celui-ci devenant vétuste. Monsieur le Maire donne son accord pour entreprendre les travaux.

- Madame Denise VILLETTE rapporte que le mobilier urbain (tables de pique-nique + bancs) prévu pour aménager les abords du city stade et du boulodrome a été livré. Cette dernière précise qu'il y a lieu de déterminer leurs emplacements car ce sera scellé. Il est convenu que la commission travaux se réunisse et se déplace sur site, l'objectif étant de trouver des endroits permettant de garantir les meilleures conditions d'utilisation aux usagers (praticité, exposition...).
- Madame Anne MILLISCHER explique que la commission communication s'est réunie le 18 mai. Un compte-rendu ayant été adressé à l'ensemble des membres du Conseil Municipal en amont, cette dernière ne reviendra que sur les projets retenus suivant discussion, à savoir :
 - Une cérémonie en partenariat avec l'Association Culturelle de Sigloy pour la pose du nouveau vitrail. Celle-ci devrait avoir lieu le jour de la fête du patrimoine.
 - Opération octobre rose : Il s'agirait soit d'organiser une manifestation originale afin de récolter des dons pour la ligue contre le cancer du sein soit de prévoir à minima des décorations aux couleurs de l'évènement pour la commune.
 - L'accueil des nouveaux habitants de la commune. Une réflexion est en cours pour mettre en place un point « accueil et renseignements » lors de la cérémonie des vœux du Maire.
- Monsieur Adrien GRIVEAU prend la parole et explique qu'il souhaite obtenir les rapports de sécurité des bâtiments communaux afin de faire une visite de contrôle le 26 mai en la présence d'un professionnel ainsi que de la commission sécurité. L'objectif étant de dresser un état des lieux des équipements réglementaires ainsi que des besoins.
- Monsieur le Maire informe les élus que la boulangerie devrait ouvrir ses portes aux administrés le samedi 23 ou dimanche 24 mai. Pour l'occasion, la boulangerie sera ouverte le lundi 25 mai (lundi de pentecôte).
- La date du prochain Conseil Municipal est arrêtée au 24 juin.

La séance est levée à 22h00.

Le Maire,
Monsieur Vincent ASSELIN.

Le secrétaire de séance,
Monsieur Dominique LELIÈVRE.

